

9 juin 1799 (21 prairial an VII)

Demande de paiement d'une rente de 444 fr dûe par Grelier veuve Broussard, Le
Gua, **Lavigne, maréchal**, Semussac, **Lunau**, meunier à Médis, **à Pierre Louis Descouy**, Dercie Le
Gua

Premier de ces documents dans lesquels les sommes sont en francs.
Le Franc a été déclaré monnaie nationale le 15 août 1795. 1 franc = 1 livre.
À compter du 6 mai 1799 les actes sont obligatoirement rédigés en francs.

[N° 150 b.]

Du vingt et un prairial an 7 de la République, volume 1 n° 453

Au profit de Pierre Louis Descouy propriétaire
demeurant à Dercie Canton du gua.

domicile élu à saintes chez le citoyen
Paillet aubergiste.

Contre la nommée Grelier veuve Broussard demeurant au Gua le
nommé Lavigne maréchal à Semussac, le sieur Lunau
meunier demeurant sur la commune de médis et autres solidaires

à fin de sûreté et paiement de quatre cent quarante
quatre francs savoir 260 fr capital et 184^f d'arréages

exigible le

résultant d'une rente du 10 février 1648 devant Gury notaire
et d'une rente de renouvellement du 11 juin 1707 devant
Doizon notaire à saujon y enregistré le 14 du dit

sur tous les biens arrentés et sur tous ceux présents et
futurs Dêt---rs en l'étendue de ce bureau.